

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. GERVAIS - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Tour Philippe le Bon - Ouverture au public - Organisation - Partenariat entre la Ville et l'office de tourisme de Dijon - Convention

Monsieur Martin, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La tour Philippe le Bon du Palais des Ducs est un marqueur fort du paysage urbain et un élément important dans la compréhension du palais médiéval. Elle offre en outre au visiteur un panorama unique sur la ville.

Les visites proposées au public sont actuellement gérées par le bureau accueil-information de la mairie qui assure la billetterie et la régie de recettes et le Musée des Beaux-Arts qui emploie les vacataires chargés d'accompagner les visiteurs pour des raisons de sécurité.

En 2011, la tour a accueilli 18 256 visiteurs. La Ville a perçu une recette en droits d'entrée d'un montant de 23 540 € pour une dépense correspondant aux salaires des accompagnateurs de 28 888 €, soit une charge nette de 5 348 €.

La réouverture des salles médiévales et de la Renaissance du Musée des Beaux-Arts correspondant à la fin de la 1ère tranche des travaux de rénovation doit être l'occasion de repenser la visite de la tour en prenant davantage en compte les demandes d'explication des visiteurs et en l'intégrant dans une visite permettant de mieux appréhender la globalité du palais médiéval.

Dans cet objectif et afin d'améliorer les conditions d'ouverture au public par la création d'outils de médiation et de développer sa fréquentation, il est proposé de confier l'organisation de l'ouverture au public de la tour à l'office de tourisme. A cette fin, il convient de conclure une convention de partenariat avec l'office de tourisme afin de fixer les modalités de gestion du site et d'accueil du public.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de confier l'organisation de l'ouverture au public de la tour Philippe le Bon et la création d'outils de médiation à l'office de tourisme de Dijon ;

2 - approuver le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ